



DÉLIBÉRATION

N° CS-2024-32

OBJET : Désignations représentants du SETA à la Conférence et CAO de l'Entente Volet Préventif

Membres en exercice : 26
Membres présents : 25
Membres ayant donné procuration : 1
Ont participé au vote : 26
Pour : 26
Contre : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Lias d'Armagnac, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président.**

Secrétaire de séance : Kathy DUPRAT

Membres présents ou représentés : DUFFAU Jean-Claude, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, DELHOSTE Pierre, BACQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (Pouvoir à Claude SAINT-LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Kathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, MIREMONT David, CASTERA Guy, SOLER Marc, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, FRENOT Thierry, MAURAS Marie-Claude, LACOMME Raymonde.

DELIBERATION :

Le conseil syndical, après avoir pris connaissance de la situation décide :

- D'annuler la partie **Désignation des représentants du syndicat au sein de la conférence et du groupement de commandes** de la **Délibération BS-2024-05 Adhésion Entente et nominations Conférence et CAO Volet Préventif.**
- De procéder à une nouvelle désignation de ces représentants :
 - de désigner en tant que représentant au sein de la conférence Monsieur Philippe SAUQUES, associé à M Pascal TROTTA en tant que suppléant ;
 - de désigner en tant que représentant(e) au sein de la commission d'appel d'offre de l'Entente Monsieur Philippe SAUQUES, titulaire, associé à Joël LABURTHE en tant que suppléant.
- De manière générale, autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES

